

**OBJET** : Demande de cession par l'Etablissement Public Foncier de Normandie au profit de l'OPH HABITAT 76 d'un terrain sis 53bis rue du Madrillet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

- La Ville œuvre au développement urbain par le biais de son action foncière avec l'objectif de promouvoir des opérations d'intérêt général.

- L'ensemble immobilier sis 53bis rue du Madrillet que l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N) a acquis à la demande de la Ville en octobre 2018 afin de mettre fin à la friche de l'ancien CIO,

- L'OPH « HABITAT 76 » a été retenu pour réaliser une opération de 25 logements locatifs sociaux,

- Compte tenu de la nécessité de construire des logements en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat de notre agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De demander à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de céder au profit de l'OPH « HABITAT 76 » le terrain cadastré Section BH n° 619 et 620 respectivement d'une contenance de 1 961 m<sup>2</sup> et 57 m<sup>2</sup> moyennant le prix de cession de 46 512,22 € se décomposant en valeur du foncier pour 41 000 €, en frais pour 1 283,84 € et en TVA sur la totalité pour 4 228,38 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ..... en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire

Luce PANE

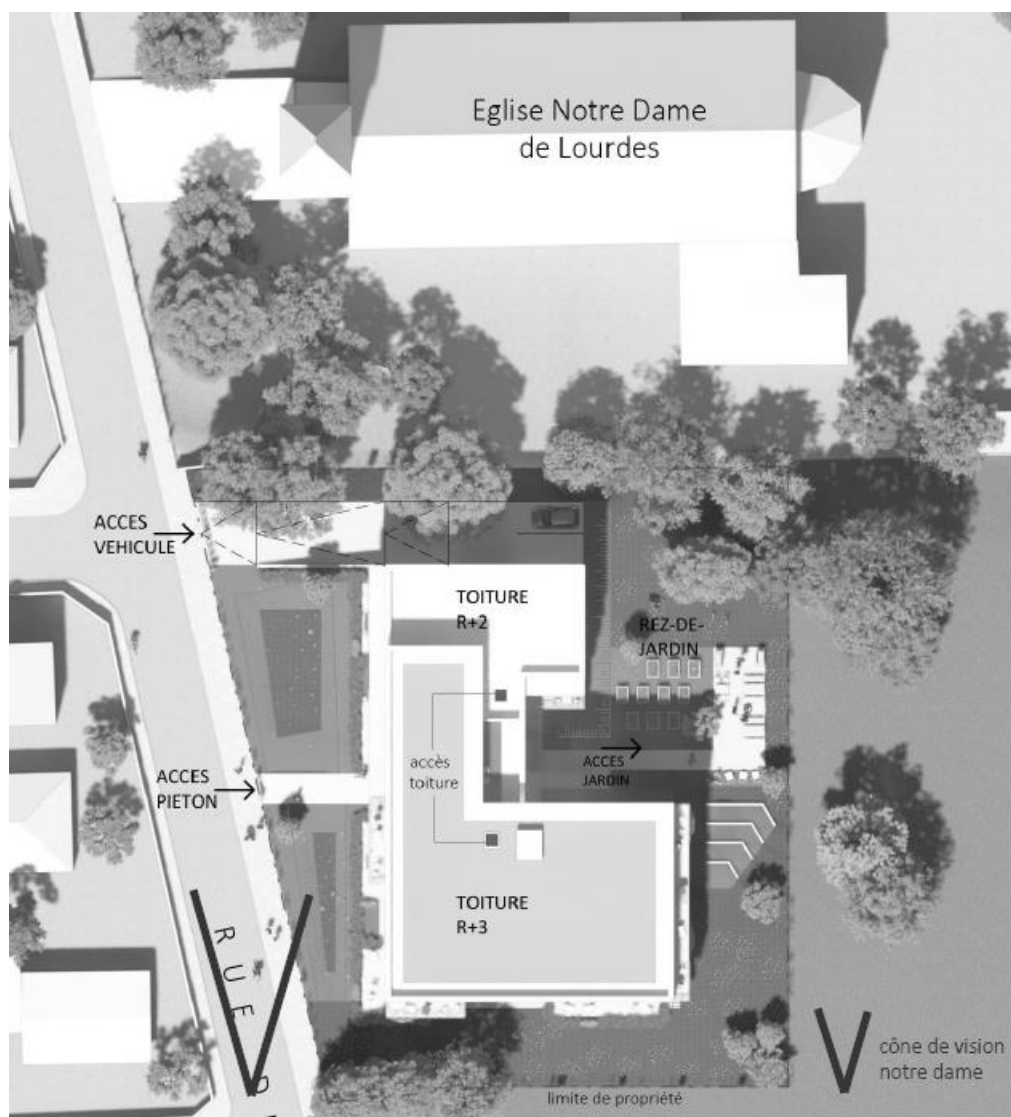
## NOTE EXPLICATIVE N°70

Objet : Demande de cession par l'Établissement Public Foncier de Normandie au profit de l'OPH HABITAT 76 d'un terrain sis 53bis rue du Madrillet

La Ville fait appel à l'Établissement Public Foncier de Normandie afin d'acquérir des biens pour des réserves foncières. Le fonds friche a été utilisé afin de démolir et désamianter le site en amont du projet.

Ce changement de consistance du bien (de bâti à terrain nu) explique l'application de la TVA à l'ensemble du bien. Le taux de la TVA est minoré à 10% car il s'agit d'un terrain à bâtir destiné à une opération de logement social.

Le projet a fait l'objet d'une réunion publique le 17 janvier 2022.



Objet : Demande de cession par l'Etablissement Public Foncier de Normandie au profit de l'OPH HABITAT 76 d'un terrain sis 53bis rue du Madrillet

Montant portage au 31/12 (plafond 6 000 000 €)

Au 31/12	Montant portage
2014	5 287 926 €
2015	5 099 634 €
2016	3 368 680 €
2017	5 060 230 €
2018	5 157 500 €
2019	5 740 500 €
2020	5 827 500 €
2021	5 363 500 €

Avec la vente présentée au Conseil d'octobre 2021 et qui doit avoir lieu le 9 juin 2022, le montant du portage s'élève à 5 246 500 €.

Avec les ventes présentées ce jour, le portage descendrait à 4 572 500 €.